



Генеральная Ассамблея

Distr.: General
19 March 2014
Russian
Original: French

Совет по правам человека

Двадцать пятая сессия

Пункт 3 повестки дня

**Поощрение и защита всех прав человека,
гражданских, политических, экономических,
социальных и культурных прав,
включая право на развитие**

Информация, представленная Национальным советом по правам человека Королевства Марокко*

Записка секретариата

Секретариат Совета по правам человека настоящим препровождает сообщение, представленное Национальным советом по правам человека Королевства Марокко** и воспроизводимое ниже в соответствии с правилом 7 b) правил процедуры, содержащихся в приложении к резолюции 5/1 Совета, согласно которому участие национальных правозащитных учреждений основывается на процедурах и практике, согласованных Комиссией по правам человека, включая резолюцию 2005/74 от 20 апреля 2005 года.

* Национальное правозащитное учреждение с аккредитационным статусом категории "А", присвоенным Международным координационным комитетом национальных учреждений, занимающихся поощрением и защитой прав человека.

** Воспроизводится в приложении в полученном виде только на том языке, на котором оно было представлено.

GE.14-12153 (R) 240314 240314



* 1 4 1 2 1 5 3 *

Просьба отправить на вторичную переработку



Annexe

[Français seulement]

Conseil National des Droits de L'Homme du Royaume du Maroc, Institution Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Débat annuel sur les droits de l'homme des personnes handicapées

Monsieur le Président,

Le Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc (CNDH) est honoré de prendre part à ce débat et exprime ses vifs compliments au HCDH pour la pertinence des recommandations de son étude sur le droit des personnes handicapées à l'éducation inclusive.

Au Maroc, en dépit des avancées de la Constitution de 2011 qui bannit toute discrimination sur la base du handicap et instaure l'obligation d'œuvrer pour mobiliser tous les moyens facilitant l'égal accès à une éducation accessible et de qualité, des lacunes persistent comme le non-respect du principe de la reconnaissance des capacités évolutives des enfants handicapés.

Le CNDH a signé des conventions de partenariat avec les Académies Régionales de l'Education et la Formation pour l'inclusion des droits de l'Homme dans le système d'enseignement. Aussi, plusieurs ateliers thématiques sur l'éducation inclusive ont été tenus notamment dans le cadre des deux dernières éditions du Salon international de l'édition et du livre de Casablanca. De plus, le CNDH a mené une étude dans les provinces du Sud sur l'accès des personnes handicapées à leurs droits qui converge avec les conclusions formulées dans l'étude du HCDH, particulièrement en matière d'accessibilité, d'encadrement pédagogique et d'accompagnement individualisé. Enfin, le CNDH publiera en octobre prochain une étude sur la politique publique relative à l'éducation inclusive.

Le CNDH réaffirme la nécessité d'adopter une approche inclusive basée sur le droit dans la politique publique éducative et s'engage à apporter son expertise en la matière.

Il recommande au gouvernement de fournir plus d'efforts, en vue d'adopter des mesures législatives et financières et de veiller à :

- La formation continue et le renforcement des capacités des différents acteurs en matière de communication alternative et augmentative ;
- L'intégration des outils de l'éducation inclusive dans la formation initiale et continue ;
- La prise en charge permettant de garantir l'accès de tous à l'école ;
- L'orientation, le soutien aux familles des personnes handicapées et le renforcement de leurs capacités d'accompagnements.

Je vous remercie de votre attention.
